



Question écrite posée le lundi 7 septembre 2020

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission des lois

À M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale

3.900 écoliers n'ont pas repris l'école en Seine-Saint-Denis

Monsieur le député attire l'attention du Ministre de l'Éducation nationale sur le **phénomène inédit et extrêmement préoccupant de déscolarisation** massive des élèves de la Seine-Saint-Denis en cette rentrée 2020.

Le jeudi 3 septembre dernier, le rectorat de l'académie de Créteil a annoncé que **3.900 élèves de la Seine-Saint-Denis ne se seraient pas présentés dans leur établissement le 1^{er} septembre**, jour de la rentrée, dont près de 3.100 dans les seuls établissements primaires et 500 pour la seule commune de Saint-Denis.

Ce chiffre est particulièrement élevé puisqu'il concernait ces dernières années environ 800 élèves, usuellement en raison des évolutions démographiques et des déménagements. Si **l'ampleur du phénomène est particulièrement préoccupante**, elle n'est malheureusement pas un coup de tonnerre dans un ciel serein puisque des déscolarisations massives, en particulier **dans les quartiers populaires**, ont été observées dans notre département, pendant le confinement (continuité pédagogique) et à l'issue de celui-ci (seul 8% des élèves ont retrouvé le chemin de l'école lors de la réouverture de juin).

Cette situation témoigne d'abord du **manque d'anticipation du Ministre** qui n'est, pour l'heure, pas en capacité de donner des explications sur les causes de cette déscolarisation.

Après que nombre d'élèves se soit trouvé en rupture de continuité scolaire pendant le confinement, puis avec un faible taux de rescolarisation à l'issue de celui-ci, comment ne pas voir dans ces défections **le résultat du flou sur le caractère obligatoire de l'école** (le retour en classe sur la base du volontariat ayant jeté le trouble parmi les familles) comme celui du manque d'accompagnement des familles pour que cette obligation soit respectée.

Il incombe au rectorat et au délégué départemental de l'Éducation Nationale de Seine-Saint-Denis (DDEN93) de **s'assurer que tout soit mis en œuvre pour rétablir en urgence le contact avec les familles concernées**, afin d'éclaircir l'ensemble de ces situations, et de permettre un retour rapide des enfants en classe. Un recensement qui doit également être l'occasion, en lien avec les établissements, d'engager avec les élèves qui ont eu à connaître une rupture de scolarisation, **l'indispensable processus de rattrapage** dont ils doivent bénéficier.

Il est de ce point de vue tout à fait incompréhensible que **la Seine-Saint-Denis ne bénéficie d'aucune des 1.200 créations de postes** annoncées par le gouvernement en vue de réduire les inégalités scolaires consécutives à la crise sanitaire, en dehors des créations régulières.

Alors même que des moyens exceptionnels devraient être déployés sur notre département pour **contrebalancer la rupture d'égalité républicaine** qu'il a à subir, il serait en outre tout à fait choquant que ces déscolarisations, si elles devaient en partie se poursuivre, ne conduisent le rectorat à envisager de nouvelles fermetures de classes et de suppressions de poste.

M. le député souhaite savoir quelles dispositions M. le Ministre entend prendre pour que la Seine-Saint-Denis bénéficie enfin des moyens permettant la rescolarisation de tous les élèves et la mise en place d'un plan de rattrapage scolaire.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanep.eu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous
à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à
newsletter@stephanep.eu.fr

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

LA
GAUCHE
DEBOUT ET
INSOUMISE